



CONSEIL COMMUNAL DE DAILLENS

Procès-verbal

de la séance du 13 septembre 2021

Sous la présidence de M. Juan Carlos Hernandez, Président.

Ordre du jour

1. Appel
2. Assermentation nouveaux membres du Conseil Communal
3. Communication du bureau du Conseil
4. Information de la Municipalité et réponses aux questions en suspens
5. Préavis n°2021-04 CC Demande de crédit de Fr. 750'000.00 pour l'achat du bâtiment de l'ancienne laiterie du village
6. Préavis n°2021-05 CC Délégation de compétences ou pouvoir spéciaux à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026
7. Préavis n°2021-06 CC Indemnités pour la législature 2021-2026 de la Municipalité, des membres du Conseil communal et de ses organes
8. Préavis n°2021-07 CC Arrêté d'imposition 2022
9. Communications des Commissions
10. Divers
11. Contre-appel

Au début de la séance le Président demande une minute de silence en souvenir de M. Christian Fracheboud, ancien conseiller communal et père du conseiller M. Jonas Fracheboud.

Ensuite, le Président donne le bienvenu aux conseillers et aux municipaux. L'ordre de jour est ainsi validé.

1. Appel

- Il relève la présence de 42 membres. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. Assermentation Conseillers

- M. Loïc Bréa et Mme Fanny Poget sont assermentés.

3. Communications du bureau du Conseil

- Le Président rappelle qu'il faut garder les masques, le micro sera désinfecté après chaque utilisation.
- Pour toutes communications adressées au Président et à la secrétaire, il faut les adresser à president-conseil@dailens.ch et secetaire-conseil@dailens.ch.
- En cas d'absence, merci d'informer la secrétaire par e-mail.
- Le règlement du Conseil a été distribué, il est disponible également sur le site internet de la commune
- Les rapports des commissions doivent être transmis au Président et à la secrétaire au moins 5 jours avant la séance du conseil, ils peuvent être signés le jour du Conseil.
- Les fichiers des vacances doivent être envoyés au Président pour règlement au plus vite.
- La prochaine séance est prévue le 29 novembre 2021, l'horaire sera confirmé. Les dates pour les séances de 2022 seront communiquées en novembre. Il n'y aura aucun apéritif à la fin de la séance de septembre à cause de la situation sanitaire.

4. Informations de la Municipalité et réponses aux questions en suspens

Monsieur Le Syndic, Alberto Mocchi :

- Il informe que le programme de la législature sera présenté lors de la prochaine séance du Conseil.



- Daillens a rejoint l'Union des Communes Vaudoises, comme Penthelaz et Mex. Le fait de faire partie de l'UCV, permet entre autres d'avoir des conseils juridiques. La prochaine séance se tiendra le 8 octobre 2021 à Daillens.
- Le 15 septembre 2021 aura lieu, la soirée vernissage du livre de Daillens. Un exemplaire est distribué à tous les conseillers.
- Pendant l'été, les jeunes ont aidé les employés de la voirie.
- Une nouvelle secrétaire communale sera bientôt engagée en remplacement de Mme Laurence Martinetti.
- Pour améliorer la cybersécurité de la Commune, un audit a été demandé afin de vérifier le niveau de sécurité actuel et les améliorations qui seraient nécessaires.
- Un crédit d'étude sera présenté en mars 2022 pour la réfection de la salle JVG2
- La Municipalité va lancer une étude sur le chauffage à distance depuis JVG1.
- Dossier de la Vernette : le projet sera mis à l'enquête dès le 18 septembre 2021. La Municipalité va s'y opposer. Le nouveau projet présenté par le Canton prévoit d'y déposer d'autres déchets que ceux qui étaient prévus initialement dans le cadre du premier projet. Une présentation aura lieu le 27 septembre 2021 à Oulens.
- Il informe que Mme Mareva Martin est absente à la suite de la naissance de son enfant.

Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand :

- Il informe que pour améliorer la qualité de l'eau plusieurs actions sont prévues :
 - Un projet intercommunal pour un grand bouclage entre plusieurs communes afin de sécuriser chaque commune tout en gardant son autonomie ;
 - Une étude a été mandaté, les coûts seront repartis avec aussi la participation de l'ECA et de la Commune de Lausanne ;
 - La municipalité a contacté l'EPFL afin qu'ils nous proposent une solution pour diminuer le taux de polluants ;
 - La Municipalité est en train d'étudier un rapport qui permettra le forage d'une nouvelle nappe phréatique qui pourrait aider à diluer l'eau ;
 - Certaines de nos installations nécessiteraient de sérieux entretiens. Les détails seront communiqués prochainement ;
- Dans le domaine de l'économie, une rencontre avec les entreprises installées à Daillens sera organisée prochainement.

Monsieur le Municipal, Claude Herren :

- Il informe les actions et démarches de ce début de législature :
 - Démarche auprès des propriétaires forestiers : deux événements majeurs vont rythmer la vie de notre commune en 2022 : La réorganisation des infrastructures sportives du village, avec la construction de nouveaux vestiaires et buvette au terrain de foot, ainsi que le giron du Centre, que la société de Jeunesse organisera du 29 juin au 3 juillet 2022. Ces deux événements ont un point commun : ils vont être gourmands en bois.
- Arrêt de Bus au centre du Village :
 - Pour donner suite à la décision du Conseil communal lors de la séance 7 décembre 2020, le projet est relancé. Un nouveau projet avec un préavis sera proposé pour le printemps prochain.
- Sécurité aux abords de l'école :
 - Des mesures ont été prises les premiers jours de la rentrée pour interdire le parcage côté fontaine. Une prochaine action va suivre (pots de fleurs). Une zone de rencontre sera créée lors de la planification globale des routes au sein du village ;
- Le trafic dans notre village – Réflexion global sur l'aménagement des routes afin de coordonner nos actions :
 - Adapter le règlement de police et du stationnement ;
 - Etudier la possibilité de réduire la vitesse sur les axes de transit en traversée de village. Ce qui demandera une extension des zones 30 et une adaptation du réseau communal ;
 - Intégrer les arrêts de bus dans la vision globale.



- La déchèterie du samedi :
 - Nous constatons que la présence d'un seul collaborateur n'est pas satisfaisante. Nous étudions la possibilité d'engager des jeunes pour un soutien au personnel et aux habitants.
- De nouvelles tenues pour les employés
 - Une adaptation des habits aux normes est demandée pour une meilleure visibilité lors de travaux aux abords des routes.
- La nuit des Perséides
 - Une nuit sans pollution lumineuse. Pas de chance avec la météo... Au moins, la faune a pu en profiter.
- Les plantes envahissantes "La renouée du Japon"
 - le 24 août 2021, une action a été entreprise par un groupe de personnes pour les arracher
Lieu : Déchèterie et Molombe
- INFO : 18 septembre – Action coup de Balai

Madame la Municipale, Barbara Busigny :

- Elle informe qu'elle a été nommée membre du CODIR, l'équivalent de l'exécutif de certaines associations intercommunales. Les budgets ont été présentés lors de la dernière séance.
- Le tire à l'arbalète a été organisé durant la fête du village qui a eu lieu du 27 au 28 août
- Il y a un projet de canapé forestier afin que les enseignants puissent enseigner dans les forêts par tous les temps.
- Les « Tables bistro » vont reprendre pour les personnes âgées de plus de 65 ans. Elles pourront manger pour un prix modique dès le 25 septembre 2021
- Défibrillateurs : des devis ont été demandés à des fournisseurs

Durant l'absence de Madame la Municipale, Mareva Martin, c'est Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand qui s'occupera des affaires de politique des bâtiments.

Monsieur le Syndic termine en remerciant les organisateurs de la fête du village.

5. Préavis n°2021-04 CC Demande de crédit de Fr. 750'000.00 pour l'achat du bâtiment de l'ancienne laiterie du village

- Le Syndic informe que selon le rapport sur l'amiante, il y en a mais seulement dans certaines parties donc le surcoût devrait être minimum.
- Les rapporteurs des commissions lisent leurs rapports. La discussion est ouverte.
- Monsieur le Conseiller, Pascal Clément considère le prix trop élevé, il sait qu'il y aura beaucoup de travaux à faire et il faudra en tenir compte.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi, répond qu'il n'a pas pu négocier le prix car la société de la laiterie (propriétaire du bâtiment) a reçu une offre pour ce prix. Dans le préavis, on a montré que l'investissement sera rentable, avec les baux des appartements qui couvriront les coûts de l'emprunt des travaux. On a un projet différent de celui du bâtiment de la Raiffeisen. On s'engage pour aller vite avec des propositions concrètes. De plus, le bureau d'ingénierie a confirmé que le bâtiment est, en général, en bon état.
- Monsieur le Conseiller, Daniel Bischoff mentionne qu'il y a 330 m² goudronnés autour du bâtiment, qu'il existe une servitude. Il demande également si la Municipalité a prévu des places de parc, et si on peut connaître l'investissement total pour l'achat et la rénovation.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi, confirme qu'il y a une servitude. La Municipalité souhaite garder le bâtiment dans le patrimoine de la commune. Si un autre acheteur venait à l'acheter, il pourrait le raser et construire un nouveau à la place. Les voitures pourront se garer sur le parking de la Grande salle. Des macarons seront distribués car il ne sera pas possible de créer des places de parc. Il est préférable d'investir l'argent de la commune dans la pierre que de le garder sur un compte au vu des conditions bancaires actuelles. L'investissement total sera présenté lors de la prochaine séance. Le projet sera rentable. Si nous attendons, le bâtiment sera vendu à quelqu'un d'autre.



- Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand, informe que lorsque la Municipalité présentera les comptes de la commune, elle présentera également une vision globale du patrimoine immobilier de la commune et de son utilisation.
- En absence d'autres questions, le Président du Conseil, Juan Carlos Hernandez clôt le débat et passe au vote du préavis. Le Conseil Communal approuve le préavis à la majorité.

6. Préavis n°2021-05 CC Délégation de compétences ou pouvoir spéciaux à la Municipalité, pour la durée de la législature 2021-2026

- Le rapporteur de la commission des finances lit le rapport. La discussion est ouverte.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi, spécifie que la Municipalité consultera le Conseil même si en théorie, la Municipalité est compétente
- Madame la Conseillère, Maryline Donzé, demande pourquoi la Municipalité devrait être autorisée à constituer des sociétés commerciales ainsi que l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi, donne l'exemple de l'achat pour max CHF 20k d'une participation avec les communes voisines qui ont décidé de constituer une société. C'est une autorisation, pas une obligation. L'acceptation de lègues reste le domaine du Conseil.
- En absence d'autres questions, le Président du Conseil, Juan Carlos Hernandez clôt le débat et passe au vote du préavis. Le Conseil Communal approuve le préavis à la majorité.

7. Préavis n°2021-06 CC Indemnités pour la législature 2021-2026 de la Municipalité, des membres du Conseil communal et de ses organes

- Le rapporteur de la commission des finances lit le rapport. La discussion est ouverte.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mochhi, explique que la charge de travail est de 10 à 15% pour chaque dicastère, certains Municipaux ont un peu plus. 10 à 12 heures par semaine sont nécessaires. On veut mieux répartir les tâches. Le total est un petit plus bas du précédent budget. En 2016, il y a eu une augmentation, maintenant il y a la LPP qui fait augmenter les charges. L'objectif est que tout le monde travaille. Le fait d'avoir des vacances n'évite pas les disparités. La Municipalité propose un système plus équitable sans alourdir les comptes communaux. Il souhaite tester cette nouvelle manière de faire durant une année et si cela engendre des problèmes, nous pourrions revenir au système précédent.
- Monsieur le Conseiller, Michel Lugeon, informe qu'aucune commune applique le système proposé.
- Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand, informe qu'ils ont voulu proposer un système plus moderne, pour simplifier aussi la comptabilité.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi, confirme qu'en effet, les communes n'appliquent pas ce type de système de rémunération mais on peut être des pionniers.
- Monsieur le Conseiller, Laurent Gilliéron, informe que peu importe ce que font les autres communes, on ne prend pas de risque à essayer, il appuie la proposition de la Municipalité, il faudrait clarifier l'amendement proposé.
- Madame la Conseillère, Fabienne Forlani, explique que la Commission des finances propose d'accepter le préavis en ce qui la rémunération du législatif, mais que pour la Municipalité la commission propose un autre système.
- Monsieur le Conseiller, Yves Gubinelli, soutient l'idée de répartir le travail entre tous les Municipaux, par conséquent, il soutient l'idée de la Municipalité.
- En absence d'autres questions, le Président du Conseil, Juan Carlos Hernandez clôt le débat et passe au vote sur l'amendement proposé par la Commission des finances :
 - Résultat : 6 votes pour, 9 abstentions, 29 contre
 - Le Préavis tel que présenté par la Municipalité est adopté à la majorité des votes



8. Préavis n°2021-07 CC Arrêté d'imposition 2022

- Le rapporteur de la commission des finances lit le rapport. La discussion est ouverte.
- Après avoir clarifié que lors de la séance du Conseil communal du mois de juin, le Conseil communal avait approuvé les comptes 2021 et en absence d'autres questions, le Conseil Communal approuve le préavis à l'unanimité.

9. Communications des commissions

Aucune communication.

10. Divers

- Monsieur le Conseiller, Joël Pasche propose de constituer une commission ad hoc pour étudier les questions du trafic, de la sécurité routière et de l'arrêt du bus.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi, rappelle que c'est la compétence du Conseil communal de créer une commission. Il n'a aucune objection.
- Le Président, Juan Carlos Hernandez, confirme que la demande sera à l'ordre du jour au prochain Conseil communal.
- Monsieur le Conseiller, Ernesto Molina, soulève un sujet relatif à la police des constructions : pour la mise à l'enquête d'une pompe à chaleur, il faut l'accord des voisins, leur signature est indispensable, mais un géomètre c'est étonné de ce procédé étant donné qu'une demande de mise à l'enquête est demandée. Pourquoi ce document est-il demandé ? Il est très compliqué d'avoir toutes les signatures sans tenir compte du temps passé à les recueillir.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi, donnera une réponse précise lors de la prochaine séance Communal, mais cette procédure sert à éviter les conflits avec le voisinage et pour en parler avec les voisins.
- Madame la Conseillère, Caroline Villard, rappelle qu'il faut distinguer les travaux de minimal importance, sans mise à l'enquête avec d'autres travaux qui nécessitent une mise à l'enquête.
- Monsieur le Conseiller, Alexandre Benn, informe qu'étant donné que les macarons coûtent CHF 40.00 il faudrait allonger la durée de stationnement et réfléchir à une meilleure solution.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi et Monsieur le Municipal, Claude Herren, se réfèrent au règlement de stationnement, qui découle du règlement de la Police, il sera révisé.
- Monsieur le Conseiller, Yves Gubinelli, informe que suite à la mise à l'enquête de la Vernette, que soit mis en place une opposition afin que les gens puissent la signer, comme cela avait été fait avant.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi, confirme qu'il y aura une opposition de la Commune de Daillens, il faut voir si c'est possible d'avoir aussi les signatures de la population.
- Monsieur le Municipal, Claude Herren, rappelle que la population avait voté contre le projet de la Vernette
- Madame la Conseillère, Mme Magali Herren, note que le dernier PV n'a pas été approuvé.
- Monsieur, Le Président, Juan Carlos Hernandez, prend note et que cela sera fait lors du prochain Conseil.
- Madame la Conseillère, Laurence Delacuisine, demande si c'est possible de prévoir un budget pour faire de la manutention au cimetière côté droit et le jardin des souvenirs ?
- Monsieur le Municipal, Claude Herren, confirme que la Municipalité va faire une proposition.
- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi, est d'accord pour qu'un budget soit prévu à cet effet
- Monsieur le Municipal, Frédéric Burnand, informe qu'à la suite des intempéries qui ont inondé le Chemin de Pressoir, en novembre 2021, la Municipalité présentera un préavis pour effectuer des travaux d'affectation.
- Monsieur le Conseiller, Ernesto Molina, rappelle que dans les années 80, un camion nettoyeur intervenait régulièrement. La Commune devrait nettoyer les puits chaque 2 ou 3 ans.
- Monsieur le Conseiller, Yves Gubinelli, demande où en est le sondage du projet participatif.



P .V. 03 - 2021

- Monsieur le Syndic, Alberto Mocchi, informe que les résultats arriveront fin septembre, une demande de crédit sera présentée, soit lors du prochain Conseil ou début 2022.

Le PV du Conseil du 28 juin sera approuvé à la prochaine séance.

11. Contre appel

- 44 membres répondent au contre-appel.

La séance est levée à 21h55.

Le Président

La Secrétaire